La projet de construction d'un aqueduc central dans la rue de Wasquehal et des Ogiers;

Le projet des terrassements généraux au boulevard de Cambrai;

La demande d'un crédit de 2,029 fr. 88 c. pour le payement des travaux de construction d'un mur de clôture et des nettoyements de la ferme de l'Hommage;

La demande d'un crédit de 2,000 francs pour les modifications à apporter aux seuils de l'école des filles de la rue du Coq-Français;

La demande d'un crédit de 6,000 fr. pour exhrtion des propriétés communales en 1882;

La demande d'un crédit de 1,375 francs pour aménagement d'un bureau d'octroi Boulevard de Beaurepaire et le transfert de l'ancien bureau au Moulin de Roubaix;

Le projet de remplacement du cadran de l'Hôtel-de-Ville;

Le projet de construction de trottoirs devant des établissement scolaires qui en sont dépourvus;

La demande d'un crédit supplémentaire de 18,238 fr. 63 pour solder les travaux de construction de l'école de garçons, rue Archimède;

Le projet de réfection d'une partie des cheneaux de la toiture de l'institution Notre-Dame-des-Victoires;

Le projet de règlement des indemnités dues à divers par suite de la construction de l'école, rue Archimède;

Le projet de prolongement de la rue St-Antoine, depuis la rue Pellart jusqu'à la Grande-Rue;

La proposition de M. Moreau, relative à l'exécution stricte du contrat intervenu entre la Société du gaz et la ville de Roubaix.

Les projets de délibération suivants, proposés par le même conseiller :

1° Que la rue Traversière sera dorénavant dénommée rue Jules Deréganaucourt;

2° Qu'une plaque explicative, indépendamment des plaques indicatives usuelles, sera fixée à la maison portant le n° 1 de la rue;

Que toutes les rues, sans exception, recevront désormais le nom d'un homme illustré par ses services, soit généraux, soit locaux, les boulevards porteront le nom des villes avec lesquelles le commerce roubaisien est en relation; les places porteront le nom de villes de la région et les quais ceux des ports de mer en relation avec Roubaix;

Qu'en outre des plaques indicatives usuelles, une plaque explicative sera fixée au n° 1 de chaque rue; cette plaque portera, avec le nom de l'homme utile, les années de sa naissance et de sa mort, son origine et la nature des services par lui rendus;

La proposition de MM. Dégremont, Trannoy et Ch. Bonne demandant la mise en état de viabilité d'une partie de la rue Stéphenson;

La demande par laquelle M. Vaissier sollicite le placement des plaques indicatives des noms des rues et l'installation d'urinoirs dans les différentes rues et quartiers de la ville;

La proposition de M. Debuisne tendant à l'allocation de primes aux propriétaires qui élèveraient les plus belles constructions dans la rue de la Gare;

FINANCES. — La demande d'un crédit de 769 fr. 35 cent. pour travaux d'appropriation à l'Institut Turgot;

La demande de 4,162 fr. 34 cent. pour solder les dépenses de construction de l'école maternelle, rue de l'Industrie;

La demande de 10,000 fr. pour transplanter les arbres du square Notre-Dame sur le boulevard Central et autour du square de la promenade de Barbieux;

La demande de 2,000 fr. pour fournitures d'eau de la Lys pour les besoins communaux en 1882;

La demande de 1'000 fr. pour frais d'accouchement des femmes indigentes;

La demande de 3,200 fr. pour solder les dépenses du concours de musique;

La dépense de 4,170 fr. pour solder les dépenses du corps des sapeur-pompiers en 1882;

La demande de création d'un service dentaire dans les écoles municipales;

La demande de création d'un service médical scolaire;

ÉCOLES ET FINANCES. — Le projet d'acquisition de mobiliers personnels pour les directeurs et les professeurs adjoints des différentes écoles;

La demande d'un crédit de 2350 fr. pour travaux d'appropriation et d'aménagement nécessaire pour l'installation d'une classe supplémentaire, ainsi que des cours de dessin et de musique à l'Institut Sévigné;

La demande d'un crédit de 37351 fr. 10 c. pour l'assemblement des écoles maternelles, boulevard de Strasbourg et des rues Montaigne, de Rome et de Naples;

La demande de création d'un cours d'apprentis à l'école de la rue Turgot.

ASSAINISSEMENT ET FINANCES. — La demande d'un crédit supplémentaire de 15,000 francs pour le service de l'assainissement en 1882;

La demande d'un crédit de 210 fr. pour l'établissement d'un lit supplémentaire à la ferme d'équarrissage, nécessité par le service des incendies;

PROMENADES ET FINANCES. — La demande d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs pour l'entretien des promenades publiques en 1882;

EAUX. — La lettre par laquelle M. le Maire de Tourcoing fait des réserves au nom de cette ville, au sujet du projet de création d'une distribution d'eau potable à Roubaix;

HYGIÈNE. — La proposition de M. Moreau demandant que les articles 141 à 148, 150, 151 et 152 du règlement général de police municipale, relativement aux vidanges, soient rapportés; qu'un nouveau règlement spécial, en rapport avec les prescriptions sanitaires les plus récentes, soit étudié et publié par l'Administration municipale;

ASSISTANCE PUBLIQUE. — La proposition par laquelle M. Moreau demande :

1° Qu'à l'avenir le pain à fournir aux indigents sera de la qualité du pain de ménage distribué à ses clients par la boulangerie coopérative;

2° Qu'une liste des indigents, avec le nombre de pains auxquels ils ont droit, sera remise à la boulangerie coopérative; il lui sera adressé également chaque semaine une liste rectificative;

3° Que le pain sera distribué à domicile par les soins de la susdite boulangerie, et avec ses voitures ordinaires, les indigents paieront en bons à eux délivrés par le bureau.

Ajourné à une prochaine séance :

La proposition de M. Caudrelier, demandant l'établissement d'un garnison permanente à Roubaix;

Celle de M. Moreau, tendant à ce que les répartiteurs des contributions directes intéressés dans la répartition d'un quartier soient priés de se récuser ou de se faire remplacer, s'il y a lieu, par un suppléant, que sur la commune de Roubaix, les répartiteurs d'un canton exercent dans le canton voisin.

Vu l'heure avancée,

Le Conseil s'ajourne à une séance ultérieure pour la discussion du budget de la ville pour 1883 et la continuation de l'ordre du jour.

Le Secrétaire,
EMILE MOREAU.

Séance du 7 novembre 1882

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU *Journal de Roubaix*

(SUITE. — *Voir le numéro d'hier*)

Le monopole du factage

M. DEMARQUETTE lit ce qui suit :

« Messieurs,

» J'ai eu l'honneur de vous donner lecture, dans la séance du 1er août dernier d'une demande de remaniement du règlement de nos Halles et Marchés.

» Je vous ai principalement demandé la suppression d'un monopole, créé par l'administration au profit d'un de nos collègues, celui du facteur municipal, seul autorisé à percevoir 5 0/0 sur toutes les denrées vendues publiquement dans les Halles Centrales et 2 0/0 le marché aux poissons, ce qui constitue pour lui une dotation assez ronde de 7 à 8 mille francs par an.

» Quoiqu'il en soit, l'alimentation publique qui doit nous inquiéter au plus haut point, puisque nous avons reçu de nos électeurs le soin de nous occuper de résoudre le problème de la vie à bon marché, tel qu'il est réclamé dans la pétition qui vient de nous être lue par mon honorable Collègue, Monsieur Bourgois, cette alimentation se trouve entravée dans un but d'ambition et de spéculation.

» Je dis d'ambition parce que la création des halles centrales, pour lesquelles on a dépensé 1,000,000 francs, n'a encore satisfait que ce sentiment orgueilleux de montrer aux étrangers un monument immense, affreux et incommode, qui coûte 110,000 francs par an aux consommateurs pour produire 30 à 40 mille francs de revenu.

» Quant aux services rendus, ils sont négatifs, la viande se vend plus cher que jadis sur le marché au charbon; les légumes sont inabordables en comparaison des prix des marchés publics voisins; les fruits, la volaille ne s'achètent, comme tout le reste, qu'aux revendeurs.

» Il s'agit de trouver un remède à cet état de choses, et de le trouver promptement; ce n'est que dans la Liberté que vous le trouverez. Rendez à tout le monde, le droit que vous lui avez enlevé par votre arrêté en date du 8 novembre 1881.

« — Supprimez le monopole du factage — vous avez déjà supprimé le droit sur les voitures des balladeurs.

» Il ne vous restera qu'à abaisser jusqu'aux extrêmes limites le droit de vente sur les places publiques pour les denrées alimentaires, et lorsque, d'un côté, vous aurez en multipliant le nombre des facteurs, doublé, triplé, décuplé même le nombre des vendeurs, quand vous aurez attiré à nous, par des mesures de sage économie, la plus grande partie des producteurs, vous aurez rendu service à toute la population et bien mérité de la Démocratie Roubaisienne.

» En conséquence, je vous propose de voter immédiatemen les articles suivants :

» Article 1er. — L'emploi de facteur municipal » près des Halles et Marchés est supprimé.

» Art. 2° — Liberté pleine et entière est accordée à quiconque désirera se livrer au commerce » des denrées alimentaires en se conformant au » règlement qui sera fait. » En vous réclamant l'Urgence pour cette question seulement, je suis l'interprète de nombreux intérêts en souffrance.

» C'est pour ce motif que je prie la Commission des Halles et Marchés dont le rapport ne figure que dans les dernières questions, de vouloir bien se joindre à moi, pour accélérer la solution d'une question qu'elle tient à honneur de vous résoudre sans délai.

« HENRI DEMARQUETTE
» Conseiller municipal. »

Discuté d'urgence par la Commission des marchés et proposé dans la huitaine au Conseil municipal, et approuvé par l'autorité supérieure à l'unanimité.

M. BONNE explique que le principe de la liberté du factage a été admis par la Commission des marchés, qui a déjà révisé la moitié du règlement.

M. DELEBOIS demande que le Conseil décide la suppression du monopole du factage.

M. LE MAIRE. — La Commission a été convoquée plusieurs fois inutilement. Elle pourrait se réunir d'urgence et nous présenter un rapport dans la prochaine séance.

M. MOREAU craint que la révision du règlement ne fasse encore traîner les choses en longueur. Il dépose une proposition tendant à ce que le principe de la liberté du factage soit proclamé. Les facteurs devront obtenir un certificat du greffe du Tribunal de commerce et présenter des garantie de solvabilité.

M. DELEBOIS insiste pour que le Conseil décide d'abord le principe de la liberté du factage et que, dans la huitaine, la Commission des marchés se réunisse pour aviser aux voies et moyen à prendre pour réglementer cette situation.

M. ALFRED REBOUX serait très-désireux de savoir pourquoi l'ancien Conseil, dont faisaient partie la plupart des membres de la majorité actuelle, a maintenu le monopole du factage. M. Demarquette nous a révélé tout à l'heure qu'on avait voulu par ce moyen « *faire des rentes* » à un membre de la majorité, à un ami politique, à M. Caudrelier. Certes, cette considération avait sa valeur, mais on a dû l'abriter sous une raison, sous un prétexte quelconque, C'est cette raison, c'est ce prétexte que le conseiller de la droite voudrait connaître avant de voter.

M. EMILE MOREAU. — Les républicains ne sont pas aussi révolutionnaires que pourrait le supposer M. Reboux. Ils n'entendent pas tout démolir. Ils ont respecté le monopole du factage qu'ils avaient trouvé établi, mais ils n'ont pas voulu le laisser exercer par un fonctionnaire municipal.

M. ALFRED REBOUX. — En un mot, ce monopole, cet abus monstrueux, vous l'avez soigneusement maintenu; vous ne l'avez enlevé à un fonctionnaire municipal, que pour en faire profiter un de vos amis politiques.

M. EMILE MOREAU. — Le fonctionnaire municipal se contrôlait lui-même. Vous reprochez donc à l'ancien Conseil de ne pas avoir été assez révolutionnaire ?

M. ALFRED REBOUX. — Je lui reproche de ne pas avoir été assez *réformateur*.

M. LE MAIRE croit qu'on peut clore l'incident.

M. EMILE MOREAU insiste pour la prise en considération de sa proposition.

M. LACQUEMENT dit que la proposition de M. Moreau est conforme à ce qui se fait à Paris, à Elbeuf, à Valenciennes.

A l'unanimité, le Conseil vote la liberté du factage.

NORD

DOUAI. — La mort de l'honorable M. Augustin Josson, laisse un siége vacant au Conseil d'arrondissement de Douai.

Parmi les noms mis en avant, jusqu'ici, par divers groupes d'électeurs du canton d'Orchies, on cite M. Simon-Legrand, maire d'Auchy, et M. Sturne, maire d'Orchies.

SECLIN. — Le garde-champêtre d'Herrin venait, un des derniers soirs, de faire sa tournée habituelle dans la commune, vers dix heures et demie, quand, passant sur le trottoir qui côtoie l'école communale, il fut assommé d'un coup à la tête. Il est resté assez longtemps sans connaissance, puisqu'il n'est rentré à son domicile que vers deux heures du matin.

On recherche l'auteur de cette agression.

— *La démission de M. L. Legrand.* — Jeudi, au début de la séance de la Chambre, M. Brisson, président, a donné lecture de la lettre suivante, par laquelle M. Lonis Legrand lui a adressé sa démission de député :

« Valenciennes, le 30 octobre 1882.

» Monsieur le président,

» Ayant accepté les fonctions de ministre plénipotentiaire de la République française à La Haye, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de député de la première circonscription de Valenciennes.

» Je ne veux pas me séparer de mes collègues, qui m'ont toujours accordé leurs sympathies et qui m'avaient fait l'honneur de me choisir comme secrétaire de la Chambre, sans vous prier de leur exprimer le regret que j'éprouve à les quitter et le bon souvenir que je leur garde.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» LOUIS LEGRAND. »

DORIGNIES. — Hier soir, à sept heures, un déplorable accident s'est produit dans l'établissement des fours à coke, à Dorignies.

Le nommé Jean-Baptiste Douchet, âgé de 40 ans, laveur de charbons, en allant visiter un réservoir, est tombé d'une hauteur de 2 mètres 50 et a fait une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé plusieurs côtes sens l'omoplate. Douchet porte en outre au crâne une blessure grave.

Appelé en toute hâte, le docteur Dransart lui a prodigué les soins les plus empressés. Malheureusement la fraction des côtes fait craindre des lésions internes et notamment une perforation du poumon.

Le blessé, dont l'état est alarmant, a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

UXEM. — Le nommé Charles Lefebvre, journalier, est rentré vendredi soir chez lui, dans un état complet d'ivresse. Il se coucha, mais se leva bientôt, insulta sa femme et, prenant sa bêche, lui en porta plusieurs coups. La pauvre femme est grièvement blessée à la nuque, elle a l'oreille gauche coupée.

Le fils Lefebvre, qui voulait intervenir, a été aussi fort maltraité. Il a reçu plusieurs coups de bêche. Il est blessé à la tempe droite, à l'œil droit et au nez. Les blessés sont dans un état alarmant.

Lefebvre, qui avait pris la fuite, a été arrêté et conduit à la prison de Dunkerque.

SAULZOIR. — Un cordonnier de Saulzoir n'avait rien trouvé de mieux, pour faire une bonne farce à quelques jeunes filles, que de s'affubler, le soir, d'un drap de lit et de se blottir, dans cet accoutrement, aux environs de l'église.

Une débitante du voisinage qui avait aperçu notre homme le signala à quelques jeunes gens qui se trouvaient dans son estaminet. Ceux-ci s'empressèrent d'aller le déloger et lui donnèrent une chasse qui lui ôtera sans doute l'envie de recommencer ses dangereuses plaisanteries.

PAS-DE-CALAIS

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — A partir du 16 novembre prochain, les communes de Damousies, d'Obrechies et de Wattignies, actuellement desservies par le bureau de Maubeuge, seront rattachées à la circonscription postale de Ferrière-la-Grande, et la commune d'Eperlecques sera distraite de l'arrondissement postal de Watten, pour être desservie par le bureau de Moulle (Pas-de-Calais).

CALAIS. — Nous recevons la dépêche suivante :

« Calais, 11 nov., 1 h. soir

» La princesse Fréderick-Guillaume d'Allemagne, fille de la reine Victoria, avec ses enfants, est arrivée, à midi 15 minutes par le train express de Berlin; elle s'est embarquée immédiatement à bord du paquebot spécial *Maid of Kent* qui l'attendait en face la gare, pour Douvres, où un train spécial la conduira à Londres. »

Calais, 11 novembre, 2 h. soir.

La malle des Indes, qui est débarquée la nuit dernière pour Brindisi, était composée de 322 sacs de dépêches.

« Calais, 12 novembre.

» M. Childers, ministre de la guerre d'Angleterre, est débarqué hier après-midi à Calais et est parti par le train de Dunkerque.

» La mer est grosse et le vent souffle de l'Ouest aussi les bateaux de pêche restent-ils dans le bassin. »

CALAIS. — Avant-hier soir, à quatre heures et demie, un enfant du Courgain, nommé Charles Dohen, âgé de 14 ans, joualt près de matelots occupés à goudronner un navire sur le gril de carénage. Il lançait sa balle en l'air et elle retomba dans le chaudron de brai tout brouillant. En voulant la retirer il se brûla le bout des doigts et dans ses contorsions, produites par la douleur, il s'embarbouilla la figure sur les rebords du chaudron empreints de goudron. Le malheureux gamin fut atrocement brûlé. On le conduisit chez M. Dupuy, pharmacien, rue du Havre, où il reçut des soins empressés. Mais on craint fort qu'il perde la vue.

— Les hommes du 33e de ligne, revenant de Tunisie, sont arrivés jeudi soir à Arras; on sait qu'ils appartiennent à la classe licenciée il y a un mois.

On va les renvoyer de suite dans leurs familles.

SAINT-OMER. — *Accident*. — Mardi matin, des employés de l'octroi à la porte de Lyzel entendant des cris du côté du rempart, en face de leur poste, voulurent se rendre compte de ce qui se passait. Ils trouvèrent au pied du mur un individu qui était tombé du rempart et s'était cassé la cuisse gauche. Ils l'emportèrent au poste de l'octroi, puis à l'hospice Saint-Louis où il a reçu les soins de M. le docteur Mantel.

La victime de cet accident est un nommé Eugène Roels, cordonnier à Hazebrouck. Il a déclaré lui-même qu'il s'était égaré sur les remparts vers deux heures du matin.

ARDRES. — D'après les renseignements que nous avons pu recueillir au sujet de la mort de Jean-Baptiste Courbot, il n'y aurait pas lieu de s'arrêter à l'idée d'un crime.

BOULOGNE. — Notre ville sera probablement dotée d'ici peu de services téléphoniques.

Depuis longtemps déjà, M. Jules Petit entretenait ses collègues de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de cette intéressante question. La Chambre de commerce a, dans une de ses dernières séances, admis en principe la dépense de 4,000 fr. pour relier téléphoniquement le bureau des officiers de port et la halle au poisson avec le cap d'Alprech et la pointe du Gris-Nez. De son côté, le Conseil municipal a renvoyé, avant-hier, à une commission le projet de mise en communication des divers établissements municipaux par une installation du même genre.

AIRE. — Une drôle histoire : Il y a quelques jours, un individu nommé A..., demeurant à Racqninghem, administrait à sa malheureuse femme, une telle volée de coups de poing et de coups de pied, que celle-ci — quoique habituée cependant aux mauvais traitements — trouva la mesure comble et alla trouver la gendarmerie.

Elle raconta sa triste existence, les brutalités sans nombre dont elle avait été l'objet, même enceinte et à la veille d'accoucher, puis elle ajouta que ce n'était pas tout ce que son triste époux avait à se reprocher; il y a six ans, au mois d'août les époux A... demeuraient à Quiestède, hameau du Pont à Ham, dans une maison appartenant à un sieur Mortier : celui-ci venait parfois causer un instant chez eux; or un soir, A... se prit de querelle avec lui, l'accabla de coups au point de le laisser pour mort, puis pour se débarrasser de ce qu'il croyait n'être plus qu'un cadavre, il le traîna sur le chemin.

Le lendemain, on trouva Mortier râlant encore et couvert de blessures que l'on suppose dues à quelque accident; il vécut encore quinze jours, puis trépassa sans avoir repris connaissance, et sans avoir pu, par conséquent, accuser son meurtrier.

A... vient d'être arrêté. Soumis à un interrogatoire très serré, il a à peu près avoué le crime.

SOMME

AMIENS. — *Concours musical d'Amiens.* — La ville d'Amiens, à l'occasion du concours régional agricole de 1883, organise pour le dimanche 13 mai prochain, un grand concours international d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, auquel elle espère que les sociétés musicales voudront bien prendre part.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Séance du 11 novembre 1882

COUPS. — Dujardin, 25 fr. d'amende. — Florin, 8 jours de prison et 16 fr. d'amende.

FRAUDE. — Fiévet, 6 mois de prison et 6,250 fr. d'amende.

Boulogne, 1 mois de prison et 500 francs d'amende.

Springal, 1 mois de prison et 500 francs d'amende.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — Monnet, 50 fa. d'amende, Mullier, acquitté.

VOL-IVRESSE. — Hornaert, 2 mois de prison et 16 fr. d'amende

OUTRAGE A UN AGENT. — Le prévenu, âgé de 76 ans, domicilié à Ronbaix, est accusé d'avoir traité le porteur de contraintes qui se présentait chez sa fille, cabaretière, pour faire la saisie de son mobilier.

L'avocat, Me Roche, prétend que son client a dit tout simplement à M. Desurmont qu'il faisait une saisie *pour le roi de Prusse*, puisque le mobilier était sa propriété personnelle.

Le prévenu, actuellement encore maître nageur à l'école de natation à Ronbaix, a du reste de bons antécédents, et de très beaux certificats.

Dupry est condamné à 16 fr. d'amende.

Femme Cuveller, fille du précédent, est accusée d'avoir outragé un agent de police de Roubaix.

Me Roche la défend. — 16 fr. d'amende.

VOL. — Les prévenus G. Dauche, âgé de 11 ans, et Deleste, du même âge, ont brisé le tronc de la chapelle de N.-D. des Victoires, à Roubaix, et en ont enlevé 90 centimes.

6 jours de correction.

ROULAGE. — Huge, conducteur d'un camion appartenant à M. Vanoverschel, de Roubaix, s'est endormi dans sa voiture. Sur la déposition de divers agents de la Compagnie des tramways qui ont constaté la contravention à Mons-en-Barœul.

L'inculpé est condamné à 100 fr. d'amende.

Aug. Dumont et Alph. Mullier comparaissent sous l'inculpation de vol de haricots au préjudice de la veuve Dillies, de Cysoing.

Jugement remis à huitaine pour l'audition d'un nouveau témoin.

Lenoir déjà condamné 4 fois, a volé un pantalon et 7 francs en espèces, 6 mois de prison.

Henri Leroy, domestique chez M. Legrand-Duhem à Armentières, est condamné par défaut à 2 ans de prison, pour vol de farine et de sacs vides.

La paresse est mère de tous les vices, c'est ainsi que Michel Vanoheylem, qu'est toujours fait remarquer par sa fainéantise, se trouve aujourd'hui sur les bancs de la police correctionnelle.

Il n'avait jamais subi de condamnation, un mois de prison.

Brunin Ahn, ouvrier chapelier a volé la somme de 38 francs à la veuve Delamotte de Lille, qui l'avait élevé.

L'attitude du prévenu est particulière. Il croit se disculper en disant qu'il n'aurait jamais cru que *sa mère adoptive* l'aurait dénoncé.

Le tribunal le condamne à 4 mois de prison.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 NOVEMBRE. — Georges Decottignies, rue d'Alma, 104. — Aurélia Decottignie, rue de Condé, 38 — Marie Collet, rue de Lannoy, cour Bourgies, 6. — Emile Debosschère, rue de Tournai, aux Trois-Ponts, 4. — Marie Staelen, rue Notre-Dame, 27. Léon Tirloit, rue Lacroix, 124. — Marie Leenaert, rue des Récollets, cour Pollet, 13.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 NOVEMBRE. — Gustave Mondet, 1 an, rue des Filatures, cour Bonte, 1. — Six, présenté sans vie, rue d'Alma, fort Frasez, 6 — Louis Leman, 67 ans, cultivateur, rue de la Vigne, carrière Lamarote, 4. — Réné Delaplace, 1 mois, rue Delattre, 10. — Pierre Dhollander, 7 mois, rue des Longues-Haies, cour Dupureur, 14. — Léonie Pergoot, 35 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Julien Landuyt, 1 mois, rue Bernard, cour Duquesnoy, 1. — Lenart, présenté sans vie, rue de Beaurewaert, 88. — Célina Duhem, 47 ans, ménagère, rue Franklin, 23. — Eugénie Deboosère, 25 ans, ménagère, rue Decrème, 53. — Augustine Grulois, 54 ans, épicière, rue de Lille, 204.

MARIAGES DU 11. — Henri Verleyen, 23 ans, tisserand, et Marie Wydauw, 29 ans, bobineuse. — Emile Catel, 25 ans, fileur, et Julienne Herbaux, 20 ans, rattacheuse.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 11 novembre. — Arthur Dedoncker, rue du Collège. — Jeanne Declercq, rue Quiétem. — Georges Decoisy, rue Winocq-Choqueel — Jeanne Légal, rue de Renaix. — Germaine Brayre, chemin des Carliers. — Fidéline Bogaert, au Chopet.

DÉCÈS du 11. — Victor Desprez, 22 jours, rue de la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Salomez Caby**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Nathalie Caby**, décédée à Roubaix, le 10 novembre 1882, à l'âge de trente-deux ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 24.

Les amis et connaissances de la famille **Devallée-Grulois**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Augustine Grulois**, veuve de Monsieur **Joseph Devallée**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 53e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 dudit mois, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrème, 56.

Les amis et connaissances de la famille **Delaplace-Paul**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Réné Delaplace**, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1882, à l'âge de deux mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Delattre, 10, près des *Quatre-Jumeaux* (chez la Nourrice).

Les amis et connaissances de la famille **Delfosse**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Delfosse**, maître-couvreur, décédé à Roubaix, le 12 novembre 1882, à l'âge de 39 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouoir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 13 novembre 1882, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels. qui auront lieu le mardi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 107 bis.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame **Sadon**, née **Pauline-Victorine Marcillet**, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1881, à l'âge de 47 ans et 11 jours. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Ronbaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Désiré-Joseph Sandevoir**, décédé à Roubaix, le 12 octobre 1882, à l'âge de 54 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Edmond Scrépel**, décédé à Cannes, le 8 octobre 1882, dans sa 30e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister à l'Obit que fera célébrer la Société de Saint-Vincent de Paul (Conférence des Jeunes Gens), le mercredi 15 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Lannoy, le lundi 13 novembre 1882, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Isabelle-Françoise Delfosse**, épouse de Monsieur **Albert Parent**, décédée à Lannoy, le 14 novembre 1881, dans sa 34 année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'ame de Mademoiselle **Adèle-Justine-Fortunée-Joseph Wicart**, pieusement décédée à Lille, le 19 octobre 1882, à l'âge de 74 ans et 5 mois. Les Laudes seront chantées à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Madame Ve Honoré-Fournier vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Valéry Honoré**, son époux, décédé à Ronbaix, le 13 octobre 1882, dans sa 49e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lien.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 14 novembre 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jules Vandamme**, époux de Dame **Zulma Pollet**, décédé à Roubaix, le 12 octobre 1882, dans sa trente-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

OSTENDE. — La chaloupe de pêche *Marie* n° 40, patron Termote, armateur Hamman, a été abordée par un navire resté inconnu dans la nuit de mardi, quatre hommes ont sauté sur le navire abordeur ou se sont noyés, on ne sait au juste. Deux sont restés à bord. La chaloupe avariée a été remorquée par *Pierre Defer* n°169, patron Defer, armateurs MM. Jules Baes et Mauricx. Les deux chaloupes viennent de rentrer dans notre port.

VARIÉTÉS

LA CAISSIÈRE

PAR ERNEST DAUDET

SUITE)

La nuit étant très sombre, Denise ne s'opposa pas à ce que Silvère l'accompagnât jusqu'à sa porte. Une fois là, il la supplia de le laisser monter. Elle commença par résister à son désir.

Mais sa résistance était faible; il en eut bientôt raison et, lui tenant la main, il la suivit par l'allée étroite et l'escalier jusque dans son modeste logement. Denise tremblait si fort qu'elle fut longtemps avant de pouvoir allumer sa lampe.

— Comme c'est triste, ici ! s'écria Silvère quand il put embrasser d'un regard l'intérieur de la chambre de Denise.

— Je ne pense pas y rester longtemps, répondit la jeune femme qui se souvint à propos que son mari avait exprimé le désir de la voir s'installer plus confortablement.

Ces heures délicieuses ne furent troublées par aucune crainte. Silvère avait oublié les menaces de son oncle; Denise jusqu'à l'existence de son mari qu'elle savait loin pour plusieurs semaines encore.

Ils s'abandonnaient librement à leur bonheur, fait de longues confidences. Ils apprenaient à mieux se connaître, ils achevaient de se révéler l'un à l'autre. Ils se racontaient leur vie passée, leur enfance, leur éducation les malheurs de leur destinée, tout, jusqu'aux circonstances dans lesquelles était né leur amour, circonstances qu'ils se plaisaient à faire revivre comme s'ils n'eussent pas été les acteurs de l'aventure qui, peu à peu, les avait conduits à l'intimité dont ils savouraient la douceur sans en voir les périls. Il fallut enfin se séparer. Silvère s'esquiva sans bruit, tandis que Denise, brisée par les émotions qu'elle subissait depuis vingt-quatre heures, s'endormait d'un sommeil d'un plomb.

A son réveil, elle fut épouvantée du danger auquel elle s'était exposée en recevant Silvère. Que deviendrait-elle s'il était rencontré entrant chez elle, ou en sortant ? Loulou Piquet venait la voir à toute heure; Pothin pouvait arriver à l'improviste, sans l'avoir avertie de son retour. Elle courait donc les risques les plus redoutables. Elle y songea durant les jours qui suivirent, et eut le courage pendant le même temps de refuser à Silvère tout nouveau rendez vous sous son toit. Il dut se contenter de promenades tardives, après les heures de travail.

Ce fut pendant quinze jours un bonheur sans trouble, dominé par la conviction qu'il durerait toujours.

Tout l'effort de Silvère consistait à faire partager à Denise cette conviction qui l'animait lui-même, à la mettre en garde contre les craintes desquelles elle n'avait pu d'abord se défendre.

— Je veux vous entourer de tant d'affection et de respect, lui disait-il, que vous ne puissiez redouter aucun péril.

Les moindres traits de sa conduite révélaient cette volonté. C'était une sollicitude constante, des prévenances empressées, une flamme qui brillait de la plus pure et de la plus brillante clarté.

Il apportait dans la manifestation de ces sentiments l'enthousiasme d'un premier amour.

Jusqu'à ce jour, il n'avait jamais aimé. Trop de chagrins et de soucis, — la mort de ses parents et la ruine de son père — avaient obscurci l'aurore de sa jeunesse, pour que son cœur eût librement pu s'épanouir.

C'est à Denise qu'il devait de goûter pour la première fois les joies mystérieuses et puissantes d'une affection partagée. Elle ne lui demandait rien; mais il lui semblait que quoi qu'elle lui eût demandé, il l'aurait donné, tant il était jaloux de lui plaire.

Elle-même subissait des émotions inconnues. De l'amour, elle ne savait rien. Ce qu'elle croyait être l'amour quand elle avait épousé Pothin Hautemont, ne ressemblait guère à ce qu'elle éprouvait maintenant.

Livre second

XI

Un matin du mois de juillet, vers sept heures, au moment où Denise s'apprêtait pour sortir, Loulou Piquet sortit à l'improviste dans sa chambre, très-pâle, les yeux rongis par les larmes.

— Vous avez du chagrin, Loulou, s'écria Denise. C'est encore votre mari !

Loulou hésitait à répondre; Denise la pressa. Alors, la petite blonde éclata en sanglots.

— Il paraît, dit-elle au milieu de ses larmes, que Piquet a prêté de l'argent à M. Hautemont, toutes nos économies, dix-huit cents francs.

— Je le savais, répondit Denise, malheureusement, je l'ai appris trop tard pour empêcher ce prêt, et si je ne vous en ai pas parlé, c'est que j'ai compris que votre mari avait agi à votre insu et que j'espérais que la somme serait rendue dans peu de jours.

— Elle n'est pas rendue et depuis le départ de M. Hautemont, Piquet est sans nouvelles, bien qu'il ait écrit deux fois à celui-ci. Il s'inquiète; il a peur de perdre.

— Il a tort; mon mari est honnête homme et le remboursera. En mettant les choses au pire, M. Piquet ne perdra rien. Je suis bonne pour dix-huit cents francs.

— C'est ce que je lui ai dit; mais, je m'ai pu l'apaiser. Hier au soir, il m'a confié la chose et il est entré dans une colère épouvantable, en déclarant qu'il allait vous poursuivre et faire saisir vos meubles.

Cette menace effraya Denise, non qu'elle en crût l'exécution immédiate, mais parce que c'était là ce qu'elle avait toujours redouté, un désastre nouveau, analogue à celui dont elle avait été déjà témoin une fois, au moment de la faillite de Pothin.

Un premier mouvement la poussa à ramasser dans son tiroir les quelques cents francs qui lui restaient et à les porter à Piquet pour lui faire prendre patience. Mais la réflexion l'empêcha d'y donner suite. D'abord, il n'était point certain que le canut se contentât de cet à compte; ensuite, la somme que possédait encore Denise représentait une ressource suprême pour des besoins imprévus, dont elle ne voulait pas se dépouiller. C'était aussi le versement qu'elle faisait tous les mois au syndic de la faillite, et pour